

## Quelle est la mission du bourgmestre en matière d'insalubrité (Wallonie)?

Mise à jour : Mercredi 26 mai 2021

Région wallonne

Cette fiche a été mise à jour il y a plus d'un an.

**1) Si la commune est compétente pour établir une enquête de salubrité**(règles de la Région wallonne):

**Voyez la rubrique "[Je m'adresse à la Région wallonne où à la commune compétente en vue de faire réaliser une enquête de salubrité et de surpeuplement](#)"**

Pour connaître la liste des communes compétentes, voyez [lesite de la Région wallonne](#).

**2) Si la commune n'est pas compétente pour établir une enquête de salubrité**

L'action de la commune est limitée aux problèmes de logement liés à l'hygiène, à la sûreté (par exemple, un bâtiment en ruine) ou à la santé publique en général.

Dans ce cadre, la notion de logement insalubre vise toute maison qui menace sérieusement de déclencher des maladies contagieuses et qui met en danger non seulement la santé de certains occupants, mais la santé publique en général. Le bourgmestre peut, par exemple, prendre un arrêté à l'encontre d'un logement infesté par les rats ou par la mэрule.

Le bourgmestre peut donc être interpellé directement quand un problème de ce type se présente. La loi ne précise pas quels types de mesures il peut prendre. Il a donc un large pouvoir d'appréciation. Une des mesures pourrait être la réalisation de travaux par la commune aux frais du responsable de l'insalubrité, mais d'autres décisions telles que l'expulsion et la démolition pourraient aussi être prises.

**Pour plus d'informations vous pouvez consulter :**

### Les références légales

[Article 135 de la Nouvelle loi communale du 24 juin 1988.](#)

[Arrêté du Gouvernement wallon du 30 août 2007 relatif à la procédure en matière de respect des critères de salubrité des logements et de la présence de détecteurs d'incendie.](#)

[Article 7 du Code wallon de l'habitation durable](#)

### Les documents types

[Schéma explicatif : Logement insalubre - synthèse des différentes actions possibles \(Région wallonne\).](#)

